

Laxou actualités

Édito



Alors que se profile enfin le printemps tant attendu, sans rien ignorer des difficultés que connaissent certains de nos concitoyens, je demeure confiant dans l'avenir de notre ville.

Confiant d'abord parce qu'en ces périodes, nous devons faire preuve d'imagination afin de maintenir un service public de qualité et de proximité. C'est le cas, par exemple, avec la signature de la convention permettant de proposer bon nombre de prestations au même tarif pour les laxoviens et maxévillois habitants le quartier du Champ-le-Bœuf.

Confiant ensuite parce que la ville de Laxou poursuit son implication dans le tissu économique local, par ses liens constants avec les commerçants, preuve du dynamisme de notre commune.

Confiant encore parce qu'à votre écoute, nous poursuivons les activités proposées envers les plus jeunes comme envers nos aînés, dans tous les quartiers de notre ville, en faisant preuve de solidarité envers les plus démunis.

Confiant enfin parce que notre politique environnementale rendra Laxou plus « verte », à l'occasion de la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, par notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Les atouts de Laxou sont immenses : ensemble, chacun à son niveau, nous rendrons notre commune plus belle et plus agréable à vivre.

Laurent Garcia
 Maire de Laxou

Une convention entre Laxou et Maxéville pour le Champ-le-Bœuf



Mercredi 10 février dernier, au Centre Intercommunal Laxou Maxéville, en présence de nombreux élus et de responsables associatifs, les deux maires Laurent GARCIA et Henri BEGORRE ont signé une convention de répartition des charges d'infrastructures publiques et de fonctionnement du quartier du Champ-le-Bœuf.

Historiquement, le quartier a été aménagé et construit par la volonté des conseils municipaux de Laxou et de Maxéville pour obtenir un ensemble urbain cohérent en profitant au maximum de la situation géographique. C'est ainsi que tous les équipements publics sans exception, ont été réalisés sans tenir compte des limites territoriales des communes, et mis à disposition de tous les habitants du quartier en priorité, ainsi que des populations de Laxou centre et Maxéville centre.

La volonté des communes de poursuivre une politique sociale active implique de procéder à une répartition des charges d'infrastructures et de fonc-

tionnement des bâtiments du Centre Intercommunal Laxou Maxéville sur le territoire de Laxou et du complexe sportif Léo Lagrange sur le territoire de Maxéville. Ainsi, les charges sont réparties en pourcentage en fonction des ressources globales des deux communes en prenant pour base le taux réel d'imposition de chacune. Elles comprennent l'ensemble des charges de fonctionnement et d'investissement, répertoriées à l'aide d'un catalogue des dépenses établi par les deux villes et organisé en réunions de concertation entre les deux collectivités.

Chaque commune s'engage ainsi à ouvrir le bénéfice des prestations aux habitants du quartier inscrits à une activité du quartier. Les activités proposées sont déjà très variées, et concernent notamment des actions liées aux activités scolaires et périscolaires, en particulier dans le cadre de l'Aménagement du Temps de l'Enfant. Sont également concernés la restauration scolaire, les garderies scolaires et périscolaires, le soutien scolaire, les transports vers les piscines, ainsi que l'Accueil des Loisirs Sans Hébergement (ALSH), la ludothèque et la médiathèque. Cette liste pourrait s'étoffer grâce à de nouvelles actions pour le plus grand plaisir des habitants du Champ-le-Bœuf.

Cette convention a été approuvée à l'unanimité par les conseils municipaux de Laxou et Maxéville.

Monsieur le Maire recevra, sans rendez-vous, samedi 3 avril, de 9 h à 11 h, au Centre Intercommunal Laxou-Maxéville.

Entreprises : réfections de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure)



Chefs d'entreprise, artisans, commerçants et professions libérales ont été conviés à une réception organisée à l'hôtel de ville. Après une présentation de réalisations probantes en matière de créations d'entreprise au cours de l'année écoulée, le maire Laurent Garcia a souhaité évoquer certains aspects importants de l'année 2010.

En premier lieu, il a établi un parallèle entre les chefs d'entreprise et les conseils municipaux, en ces périodes difficiles. Si les chiffres d'affaires ont du mal à se maintenir, il en est de même pour les ressources des collectivités locales, en matière de dotations d'une part, mais aussi de réforme de la Taxe Professionnelle en cours d'autre part. Il a cependant rappelé l'effort des collectivités locales, en particulier celui de la

Communauté urbaine du Grand Nancy sur différents grands chantiers : 1,7 Meuros pour le centre commercial de la Sapi-nière, 2,7 Meuros sur celui de la Cascade, et enfin a assuré les commerçants du centre commercial des Provinces de ses efforts constants pour une amélioration de celui-ci.

De plus, dans le cadre de la réforme de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure décidée par l'Etat, il a annoncé que la commune irait jusqu'au maximum de ce que permet la loi en terme d'exonération et de réfaction.

Ainsi, il a assuré que les enseignes relevant du « petit commerce » de proximité seraient exonérées de cette taxe, ainsi que les enseignes d'une taille jusqu'à 12 m². Enfin, une réfaction de 50% sera appliquée sur les enseignes d'une taille jusqu'à 20 m². Tout cela sera voté par le conseil municipal avant l'été.

Pour conclure, le maire a annoncé que le nouveau règlement de publicité sera présenté aux commerçants pour en débattre, rappelant que si la publicité participe à la compétitivité des entreprises, elle ne doit pas devenir contraignante en matière environnementale.

Médaille de la Famille Française en Meurthe-et-Moselle

Le décret qui a institué la Médaille de la Famille Française date du 20 mai 1920. Il voulait prouver aux mères de famille la reconnaissance de la nation, au lendemain de la première guerre mondiale. C'est donc une Fédération d'Etat, dont les objectifs sont de renforcer les liens de solidarité entre les familles décorées de la Médaille, témoigner de l'exemplarité des familles et contribuer à l'étude des problèmes particuliers que rencontrent des familles nombreuses.

L'association départementale comporte 360 adhérents, et travaille en lien avec l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales), particulièrement dans les commissions. Il s'agit d'un mouvement apolitique et non confessionnel.

Pour tous renseignements sur l'obtention de cette médaille, contacter Madame Françoise Pernot, Présidente, au 03 83 28 62 58.

Braderie du 11 avril 2010

Boulevard de l'Europe aux Provinces.

Organisée par l'association "Provinces en Fête" en collaboration avec la Mairie de Laxou et la participation de l'association "Entrelax".

Une centaine d'exposants, restauration sur place.

Renseignements au 06 32 74 90 12.

Vide-greniers du 13 mai 2010

Les bulletins seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants du village. Mise à disposition du bulletin chez les commerçants du village, aux Provinces (Conseil de Proximité Hardeval-Maréville-Provinces) et relais par Entre Lax. Possibilité de télécharger le bulletin par simple demande à videgrenierlaxou@hotmail.fr

Il y a 240 places disponibles, 1 emplacement par foyer et réservé uniquement aux Laxoviens.

Grande chasse aux œufs

Lundi 5 avril 2010 de 10 h à 12 h, par le Comité des Fêtes du Champ-le-Bœuf, au parc d'agrément du Champ-le-Bœuf, rue de la Meuse.



Le parc d'agrément sera fermé au public de 8 h à 10 h pour permettre aux bénévoles du Comité des Fêtes du Champ-le-Bœuf d'intervenir pour la mise en place des œufs.

Les portes principales du parc d'agrément seront ouvertes à 10 h.

Cinéma

Mardi 6 avril 2010 : 18 h au CILM

La princesse et la grenouille

Tarif exceptionnel : 2 € pour tous.



Restitution de compost

Vendredi 2 avril 2010 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, complexe sportif Gaston Lozzia.

Patrimoine Arboré : programme de travaux 2010



1^{er} plan, un micocoulier
2nd plan, un chêne rouge.

Le patrimoine arboré situé sur le territoire de Laxou représente 2048 plantations parmi lesquelles des arbres "remarquables", comme le chêne pédoncule qui trône Place de la Liberté au Village, ou encore le séquoiadendron gégentum dans le parc de l'Hôtel de ville, ainsi que le noisetier de Byzance, le hêtre pourpre, le micocoulier de Provence, le chêne rouge d'Amérique, le sapin du Colorado, ou le cèdre de l'Himalaya...

Différents facteurs sont à prendre en compte pour entretenir au mieux cette végétation. De l'extrémité de leurs racines à la pointe de leurs feuillages, chaque arbre convertit le sol minéral en terre féconde, purifie l'air, prévient l'érosion, et tempère le climat. C'est à ce titre que nous devons leur prodiguer les soins et l'attention qu'ils méritent.

Respectueuse de son patrimoine arboricole, la ville de Laxou s'engage dans un programme de travaux, afin de préserver cette richesse source de vie, et contribuer à l'entretien de l'ensemble de ce patrimoine.

Le maire Laurent Garcia annonçait le début de cette campagne de travaux en informant les riverains du quartier des Charmettes de la problématique des arbres des rues Emile Gallé, Jean-

Jacques Rousseau et Jacquot Defrance. Certains arbres dont l'état sanitaire devient préoccupant sont pour la plupart d'entre eux atteints par un champignon lignivore. Ce parasite fragilise et réduit la vitalité des arbres. Il en résulte une mortalité importante et un risque de rupture accrue.

A court terme la totalité de ces plantations devront être supprimées, et remplacées par des types d'essence adaptées tels que : Prunus hillieri – Acer rubrum – ou encore Liriodendron tulipifera pourraient tout à fait convenir à la typologie du site.

- L'avenue Pierre Curie bénéficiera du remplacement de 6 arbres malades par 6 prunus pissardii.
- L'avenue Sainte-Anne est également concernée par la plantation de 2 prunus, tout comme le boulevard de Hardeval.
- La rue Ernest Renan recevra 2 cercis silicestrum
- Un sapin remplacera un arbre allée de Haye.
- Un tilleul remplacera un arbre avenue de la libération.
- 2 prunus et un érable seront plantés avenue Paul Déroulède
- Un liquidambar sera planté boulevard des Aiguillettes.

Cet échange mutuel avec notre terre est essentiel à un équilibre environnemental durable, qui permet d'enrichir notre patrimoine naturel et culturel, car l'arbre sait traverser les époques et il rappelle à l'homme son histoire et ses légendes.



Hêtres pourpres

Un PLU à venir plus vert que le POS actuel



Comme elle s'y était engagée, une des premières décisions de la municipalité a été, dès novembre 2008, de lancer la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Laxou en Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à la loi solidarité renouvellement urbain du 13 décembre 2000.

Celle-ci prévoit la réalisation d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). L'ensemble des points ont été présentés et développés lors de la réunion publique organisée à l'Espace Europe le mercredi 27 janvier, en présence de nombreux élus, du maire Laurent Garcia, de son adjoint à l'environnement Gilbert Antoine, de la conseillère municipale déléguée Laurence Wieser, de Michel Candat, vice-président de la Communauté urbaine du grand Nancy, ainsi que les ingénieurs de l'ADUAN (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire urbaine Nancéienne).

Les enjeux mis en exergue par la ville sont : favoriser la protection de l'environnement et le développement durable ; assurer le renouvellement urbain ; renforcer l'attractivité économique et sociale de l'entrée d'agglomération.

Issues de ces enjeux, trois orientations générales, en particulier environnementales, ont été retenues et serviront de base à l'élaboration du règlement et du zonage du PLU :

- **préserver la forêt et intégrer la nature en ville** en assurant l'espace des coteaux, en développant un réseau cohérent et continu de liaisons douces inter-quartiers, en aménageant les espaces de loisirs de la commune ;
- **favoriser et encadrer l'évolution des dents creuses et des espaces mutables** en confirmant l'urbanisation maîtrisée de certaines zones, tout en accompagnant l'évolution de certains sites mutables ou en friche par des opérations de renouvellement urbain ;
- **conforter la fonction urbaine et économique de l'entrée Ouest de l'agglomération** en requalifiant cette entrée d'un point de vue urbain et paysager, en confortant l'attractivité économique de la Sapinière et du Champ-le-Bœuf, en accompagnant l'évolution de ce quartier en matière de rénovation urbaine et la restructuration du centre commercial de la Cascade.



Battle de danse - 12 décembre



Conseil Municipal d'Enfants - 5 janvier



**Les rendez-vous de Pergaud
Les Amazones - 28 janvier**



Olympiades sur glace - 30 janvier



**Le conteur Patrick Berger
salle St-Genès - 13 février**



Classes de découverte - février



ALSH - février



Carnaval ludothèque - février



Seniors en vacances : séjour prévu dans le sud

Si vous avez plus de 60 ans et que vous ne payez pas d'impôts sur le revenu, la ville de Laxou et la Saint-Genès-Association, en partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques de Vacances (ANCV), vous proposent un séjour d'une semaine en pension complète à tarif réduit dans le Sud de la France, au cœur du Pays Catalan.

Le séjour est prévu du **26 juin au 3 juillet** prochains au Domaine du Mas Blanc à ALENYA près de Perpignan. Le transport sera assuré en autocar grand tourisme.

Pour obtenir des renseignements sur les tarifs et le programme du séjour, adressez-vous au **Centre Social Communal** au **03 83 90 86 86**.

Informatique seniors : un nouvel atelier en avril

Un nouveau cours d'informatique gratuit à destination des seniors de Laxou ouvrira en avril.

Comme les ateliers précédents organisés par la ville de Laxou, celui-ci aura lieu en fin d'après-midi dans l'une des écoles de la commune.

Il proposera à ses participants de se perfectionner à l'informatique en abordant, entre autres, les logiciels Word et Excel.

Renseignements auprès du **Centre Social Communal** au **03 83 90 86 86**.



Permis de conduire : remise à niveau seniors



En partenariat avec l'auto-école laxovienne ABS, la ville de Laxou a organisé des séances de remise à niveau des acquis du permis de conduire à l'attention des seniors laxoviens.

Quatre séances ont déjà été organisées et ont rencontré un vif succès. L'une d'elles a d'ailleurs fait l'objet d'un reportage diffusé aux informations régionales de France 3. L'intérêt porté à ce sujet par nos concitoyens seniors révèle une attente de leur part et d'autres séances sont envisagées dans les mois à venir. Une réflexion est menée sur un programme en plusieurs modules. Une nouvelle réunion est programmée le **mardi 30 mars** salle **Marcel Noël** au **Centre Social Communal**.

S3A : Symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité

En 2010, la ville de Laxou s'engage à améliorer l'accueil des personnes souffrant d'un handicap mental. Pour l'accompagner dans cette démarche, elle s'est associée à l'association des Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux (AEIM), laquelle fait partie de l'UNAPEI (Union Nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) qui est un mouvement associatif reconnu d'utilité publique représentant et défendant les intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles.

Ainsi, la ville de Laxou et l'AEIM vont promouvoir au cours de l'année 2010 la formation S3A – S3A qui signifie Accueil Accompagnement Accessibilité (Norme AFNOR) – qui vise une sensibilisation au handicap mental. Cette formation apporte entre autres, des conseils pour accueillir dans les meilleures conditions les personnes handicapées mentales dans les établissements dans le but de favoriser leur participation à la vie collective. Les établissements détenteurs du logo S3A s'engagent à un accueil de qualité par des agents sensibilisés au handicap mental.

Le programme S3A sera décliné sur 3 niveaux. Tout d'abord la formation des agents communaux, en priorisant ceux en contact avec du public. Ainsi la formation du personnel du CCAS a commencé au mois de février, et elle se poursuivra avec les agents des autres services de la commune tout au long de l'année. Ensuite par la sensibilisation des entreprises et commerces laxoviens en leur proposant une réunion d'information en présence du maire Laurent Garcia le 30 mars à 19h30 à la salle Monta. Au cours de cette réunion, le programme S3A sera présenté, ainsi que les diverses modalités pour sensibiliser et former leurs employés.

Enfin, une conférence-débat sera organisée à destination des laxoviens, dont la date sera communiquée ultérieurement.



Laxou est la première ville de Meurthe-et-Moselle à s'être engagée pour former ses agents à S3A.

Information Conférence Santé

La Commune de Laxou organise une conférence intitulée «Nutrition, Environnement et Santé Cardiovasculaire» le 18 mars 2010 à 20 h à l'Espace Europe à Laxou.

Elle sera animée par le Professeur Favez ZANNAD, cardiologue au CHU de Nancy, et une diététicienne. Cette conférence sera suivie d'un débat avec le public.

Classes de découverte 2010 du jeudi 28 janvier au 5 février 2010

C'est à 850 mètres d'altitude, au milieu de la Vallée du Chajoux dans les Vosges, que 102 enfants de CM2 ont pu profiter de cet écrin de verdure, à l'écart de l'activité urbaine, au départ des sentiers de randonnées et des pistes de ski de fond. Possédant le plus grand domaine de ski nordique de la région, le Pont du Metty est le compromis idéal entre la découverte des richesses du Massif Vosgien, et la pratique d'activités sportives.

Les enfants ont pu s'adonner à des jeux de neige et de glisse, au ski alpin, profiter de sorties en raquettes, et bénéficier d'une sensibilisation à l'environnement, la faune et la flore. Ils ont pu également déguster des spécialités typiquement vosgiennes, telles que les tofaïlles (mélange de pommes de terre, lard, oignon, beurre, avec ou sans poireau).

Ravis de ce qu'ils ont pu découvrir lors de leur séjour, les enfants, accompagnés de leurs enseignants, sont rentrés vendredi 5 février dans l'après-midi.



Intervention Prévention Routière



Sous la houlette de Nathalie Parent-Heckler, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, les enfants de l'école élémentaire Victor Hugo,

accompagnés de leurs enseignants respectifs, ont pu participer à une formation de prévention routière.

Encadrés par les agents de la Police Municipale de la Ville de Laxou, spécialement formés à cette intention, les enfants ont pris conscience de leur qualité de piéton et des dangers de la circulation.

Chaque classe a été prise en charge séparément, et la formation s'est déroulée en deux modules :

Module théorique :

Visionnage d'un DVD. Les personnages TOM et LILA, deux enfants âgés de 8 ans, sont confrontés aux difficultés et pièges de la rue.

Le DVD est découpé en 15 séquences, chacune abordant un thème particulier (définition du piéton, rappel de panneaux, comment traverser, savoir écouter et regarder, etc...).

Module Pratique :

Mise en application des thèmes abordés sous forme de rallye pédestre autour de l'école.

La classe est décomposée en sous-groupes d'environ 5/6 enfants, toujours encadrés par un parent d'élèves. Chaque équipe a un parcours différent à réaliser.

Des mots de passe sont à trouver, des bruits doivent être restitués (exemple, un coup de sifflet). Sur ce parcours, 2 à 3 policiers encadrent et valident les passages.



Prévention et Secours Civiques - niveau 1



Pour la 2^e année consécutive, les 115 élèves de CM2 de toutes les écoles élémentaires laxoviennes pourront

prendre part à une formation de premiers secours (Formation Prévention et Secours Civiques - niveau 1) du 1^{er} mars au 9 avril 2010.

A l'issue de la formation, financée par la ville, les participants seront capables d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à :

- Se protéger, protéger la victime et les témoins,
- Alerter les secours d'urgence adaptés,
- Empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours, réaliser les gestes d'urgence adaptés.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010

Les orientations du budget 2010 sont fondées sur les quatre piliers qui ont toujours inspirés l'action de la municipalité :

- La stabilité des taux de la fiscalité,
- La maîtrise des finances communales,
- La recherche d'une optimisation toujours plus grande de la dépense publique,
- Le respect des engagements annoncés en début de mandature.

L'an dernier nous rappelions que c'est dans les périodes difficiles au plan économique qu'il convient d'être dynamique, inventif et structuré. Pour cette année, on peut y ajouter les réformes de financement au niveau national et local.

Aussi, le projet de budget pour l'année 2010 correspond aux capacités financières de la ville. La programmation pluriannuelle permettra d'échelonner dans le temps la réalisation de chaque programme (d'investissement mais aussi de fonctionnement) et les flux financiers qui en découleront.

La fiscalité directe

Les bases de la fiscalité directes, fixés par la Loi de Finances 2010 progresseront de 1,2% contre 2,5% en 2009.

Les taux votés par la Ville seront inchangés en 2010, il est donc important de préciser que, comme en 2009, les impôts locaux 2010

progresseront par suite de l'augmentation des bases rappelées ci-dessus, par suite aussi de l'augmentation votée par d'autres collectivités locales, mais en aucun cas par le conseil municipal de Laxou.

Aussi, pour 2010, la ville envisage de céder plusieurs terrains ou immeubles, pour compenser la baisse des ressources émanant de l'Etat et des autres collectivités.

Projets d'investissement en 2010

En ce qui concerne les dépenses d'équipement prévues au budget primitif pour 2010 l'état des finances devraient permettre la réalisation d'opérations « classiques » sur le patrimoine communal. Il est à souligner cependant que la ville a décidé cette année un programme lourd de réhabilitation/rénovation de son patrimoine dans les écoles. En effet lors du mandat précédent, la ville a surtout investi dans de nouveaux équipements ou pour la restauration scolaire au détriment de l'entretien du patrimoine existant.

Prévision pluriannuelle des investissements

Il conviendra également de poursuivre les efforts commencés en 2008 en matière d'entretien du patrimoine communal et de sécurité des bâtiments communaux (poursuite des mises en conformité imposées par la réglementation en ce qui concerne les ascenseurs, entretien et réfection des toitures de certains

bâtiments, poursuite de la mise en conformité des douches des vestiaires sportifs en prévention des légionelloses, renouvellement de l'équipement informatique de la ville, poursuite du programme « accessibilité des équipements de la ville », ...

La priorité des années à venir sera donnée à l'aménagement du terrain de « l'ancienne station service » situé au pied de l'hôtel de ville. Pour se faire, il conviendra d'achever la dépollution du site à la charge de l'ancien exploitant, selon le principe « pollueur-payeur », et d'aménager le terrain (3 000 m²) afin d'agrandir le parc de l'Hôtel de ville.

L'autre grand chantier des années à venir sera la création d'une « Maison des Associations », plateforme à la disposition des bénévoles associatifs, dotée de moyens dédiés.

Ces orientations budgétaires sont conformes à nos engagements vis-à-vis des laxouviens. Nous avons voulu qu'il soit marqué, tout à la fois, par du volontarisme dans le choix des projets, par de la rigueur et de la cohérence dans l'administration des dépenses courantes.

Comme annoncé, ces orientations ne comportent aucune hausse des taux communaux d'imposition.

Expression réservée aux élus minoritaires (Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie locale)

La réforme des collectivités territoriales engagée par le gouvernement fragilise l'autonomie financière des villes, des départements et des régions. La remise en cause de la décentralisation qui a permis d'accompagner les initiatives locales pour mieux répondre aux besoins de chacun va fragiliser le tissu social et la solidarité pour les personnes en situation de handicap, les retraités dépendants, les familles, les associations... **La capacité financière de Laxou sera doublement restreinte** par cette réforme et par une action municipale qui préfère augmenter le prix des services pour les familles au détriment d'une solidarité financière par l'impôt afin

de flatter son électorat de droite et rester dans une gestion d'immobilisme. Ne rien faire c'est indisposer personne. Par contre augmenter les impôts à la CUGN pour des projets inadaptés reste visiblement possible pour le Maire et Vice Président à la CUGN.

Le Maire de LAXOU, trop occupé par sa candidature aux élections régionales dont il a été évincé par son parti (dans la presse sur le site <http://www.lasemaine.fr/2009/11/20/prise-de-tetes-pour-les-regionales->) sera représenté sur la liste UMP par sa deuxième adjointe à la petite enfance.

Ils avaient pris l'engagement d'un seul mandat

municipal et quelques mois après ils ont oublié. Ils n'étaient ni de droite, ni de gauche mais à droite en conclusion, en soutenant la majorité présidentielle et l'UMP locale.

La solidarité, et l'honnêteté restent, plus que jamais nos valeurs à vos cotés dans un réel contrat de confiance. Faire de la politique c'est avoir du courage dans ses choix au risque de ne pas plaire à tous mais pour développer une solidarité au profit de tous les âges et de tous les revenus.

Pour le groupe des élus socialistes

Christophe GERARDOT

www.laxou-avenir.fr

Droit de réponse du Maire (Journal Officiel AN - Questions écrites du 30 septembre 2002. Réponse publiée au JOAN du 30 décembre 2002, page 5 291 : possibilité d'apporter des commentaires explicatifs, dans le même bulletin, sur les affaires évoquées par l'opposition).(Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie locale)

« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battraï jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire » (Voltaire)

Être excessif dans la contre-vérité n'est certainement pas la meilleure preuve d'honnêteté...

Quant aux accusations de « gestion d'immobilisme » et de « ne rien faire » pour la commune, ce numéro de Laxou Actualités rend compte, si

besoin en était, des actions diverses que nous menons quotidiennement pour la population dans sa globalité.

Fidèle à ses engagements, l'équipe municipale poursuivra dans cette voie, à votre écoute. Et sans augmenter les impôts communaux.



Imprimé sur papier recyclé

Directeur de la publication : **Laurent GARCIA - 3 avenue Paul Déroulède à Laxou**
 Ont collaboré à ce numéro : Gilbert ANTOINE, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Marcel FRESSE,
 Nathalie PARENT-HECKLER, Anne-Sophie ROY, Laurence WIESER, Pierre HERTZ, Muriel GUILLAUME,
 David JANSE, Lionel DEMANGE, Kathia PAROCHE, Marianne BASELLO.

Photos, illustrations et mise en page : La Maison Chabane

Dépôt légal : Préfecture de Meurthe-et-Moselle n° 1670

Imprimeur : Imprimerie Moderne